



Aujourd'hui, vu la situation inédite, bon nombre de questions se posent autour des congés, RTT et des conséquences de la période de confinement.

Les interrogations sont d'autant plus importantes que le gouvernement a publié, en application de la loi du 23 mars d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, une ordonnance autorisant les employeurs, sous réserve d'un accord de branche ou d'entreprise, à modifier ou imposer notamment les dates de prise des congés payés dans la limite de six jours ouvrables, ou déroger sur l'organisation et le temps de travail.

../.. suite document à télécharger

fichiers:



[Télécharger tract_conges_rtt.pdf](#) (323.45 Ko)

Public: [Infos / actions](#)

[Epidémie Coronavirus / COVID-19](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank